

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 4 JANVIER 2016

L'an deux mille seize le 4 du mois de janvier, le Conseil Municipal de la commune de PUGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean ROUX.

Date de convocation 28/12/2015

PRESENTS : MM Jean ROUX, Catherine COUPAUD, Michaël FUSEAU, Jean-Louis LANNES, Michel DUMONT , Carine LE TALLEC, Daniel GARD, Christian COVIAUX, Françoise DUPIELLET, Nadine DUCOURNAU, Gilles BERGEON, Michèle ROUSSEAU, Marc DUPERRIN, Michel SAURA, Carine TRILLES, Pierre MAGNOL, Mauricette FAUCHE.

Absente excusée : Mme Severine HERR qui donne pouvoir à M. Jean ROUX
Mme Martine SANCHEZ

SECRETAIRE : Mme Nadine DUCOURNAU

Monsieur le Maire procède à l'appel et constate que le quorum est atteint, puis demande si le conseil adopte le compte-rendu du 7/12/2015. Adopté à l'unanimité.

Il présente ses vœux à l'ensemble du conseil pour cette nouvelle année 2016.

2016/2 VENTE TERRAIN DE BOURGEAU

Le maire informe le conseil de la demande de terrain de la Diététicienne et des orthophonistes de PUGNAC pour construire leur cabinet médical.

Après visite des terrains disponibles, leur choix s'est arrêté sur le terrain de Bourgeau, cadastré section ZI n° 336 pour une superficie de 1000 m2 environ.

Gilles BERGEON, demande où doit passer la future voie de desserte matérialisée au PLU.

Après vérification sur le PLU, à la demande du conseil, cette voie pourrait être matérialisée en fond de parcelle à étudier lors d'une prochaine modification du PLU.

Après délibération, le conseil accepte cette vente moyennant le prix de 55 000 €.

L'avis des domaines sera sollicité ainsi qu'un document d'arpentage auprès du cabinet OGEO dès réception de la demande officielle de Mme PELISSIER, diététicienne et de Mmes BOURGOIN et MICHEL orthophonistes.

2016/3 – ACHAT PARCELLE AUX LANDES

Le maire transmet la proposition d'achat par Me MASSABIE notaire à REIGNAC d'une parcelle aux Landes cadastrée section ZO N° 85 de 29 a 65 pour 593 €.

Après délibération le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

2016/4 –LOCATION APPARTEMENT

Le maire transmet la demande de location de M. JUPILLE Alexandre et Mme DAMIEN Delphine Pour le logement 40 B le Bourg.

Après délibération, le conseil municipal autorise le maire à signer le bail locatif pour un loyer de 320 €.

REGIE BIBLIOTHEQUE

Nadine DUCOURNAU suggère au Conseil l'annulation de la régie BIBLIOTHEQUE à la demande De certains membres et de la BDP pour favoriser la fréquentation de celle-ci.
Après un large débat, par 13 voix pour et 5 contre il est décidé de maintenir la régie de la bibliothèque pour un montant annuel de 10 € afin de responsabiliser les personnes.

2016/5 -BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES COMMUNE DE PUGNAC

Conformément aux dispositions de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, codifiées à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L 2411-1 à L2411-9 du C.G.C.T.

Le bilan annuel des cessions et des acquisitions d'immeubles donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal : ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

La politique foncière de la municipalité a toujours eu pour objectifs principaux :

- La protection de l'environnement par des réserves foncières et du patrimoine,
- L'aménagement des voiries et des espaces urbains,
- La protection et le développement du commerce et des activités,
- L'acquisition des biens immobiliers pour la réalisation des équipements prévus au PLU ou en projet,
- L'aménagement et l'amélioration du cadre de vie,
- La politique de l'habitat,
- Le développement des activités culturelles, sportives et sociales,
- L'aménagement du territoire

Pour l'année 2015,

HONORAIRES SEPZ PUGNAC

- Achat parcelle ZL 105 à Lartigue pour 1 ha 13 a 35 ca pour la somme de 2 300 € HT
- Prestation/ Retrocession SAFER 165.60 € TTC

- CONVENTION DE CONCOURS TECHNIQUE AVEC LA SAFER du 6/08/2007

13 Notifications en 2015

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé,

- CONFIRME la politique menée par la municipalité telle qu'elle est définie dans le présent rapport,
- APPROUVE les actions menées
- SE PRONONCE comme suit :

POUR 18

CONTRE 0

ABSTENTION 0

2016/ 6 -BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES **LES JARDINS D'AUGEREAU**

Conformément aux dispositions de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, codifiées à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune, des dispositions des articles L 2411-1 à L2411-9 du C.G.C.T.

Le bilan annuel des cessions et des acquisitions d'immeubles donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal : ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

La politique foncière de la municipalité a toujours eu pour objectifs principaux :

- La protection de l'environnement par des réserves foncières et du patrimoine,
- L'aménagement des voiries et des espaces urbains,
- La protection et le développement du commerce et des activités,
- L'acquisition des biens immobiliers pour la réalisation des équipements prévus au PLU ou en projet,
- L'aménagement et l'amélioration du cadre de vie,
- La politique de l'habitat,
- Le développement des activités culturelles, sportives et sociales,
- L'aménagement du territoire

Pour l'année 2015, aucune opération n'a eu lieu en concordance avec ces objectifs.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé,

- CONFIRME la politique menée par la municipalité telle qu'elle est définie dans le présent rapport

2016/7 -INFORMATION MARCHES PUBLICS 2015 – COMMUNE

En application de l'article 133 du code des marchés publics et de l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par arrêté du 10 mars 2009, la Commune de PUGNAC informe ses élus et sa population des marchés conclus en 2015 :

MARCHES DE TRAVAUX – PROCEDURE ADAPATEE

AGRANDISSEMENT GROUPE SCOLAIRE / CANTINE

- SARL BROSSARD 33820 ST CIERS SUR GIRONDE	HT 123 565,15 €	TTC 148 278,18 €
- SARL DUPUY 33620 CAVIGNAC	HT 36 130,40 €	TTC 43 356,48 €
- SARL FATOU 17200 ROYAN	HT 8 087,66 €	TTC 9 705,19 €
- DANIEL SELLIER 33860 REIGNAC	HT 36 275,47 €	TTC 43 530,56 €
- DANIEL SELLIER 33860 REIGNAC	HT 48 736,06 €	TTC 58 483,27 €
- DANIEL SELLIER 33860 REIGNAC	HT 4 686,31 €	TTC 5 623,57 €
- PHILIPPE HOUSSIERE 33710 PUGNAC	HT 12 077,22 €	TTC 14 492,66 €
- SARL ALBERT 17130 MONTENDRE	HT 4 984,26€	TTC 5 981,11 €
- SARL ALBERT 17130 MONTENDRE	HT 17 502,69 €	TTC 21 003,23 €
- SAS MARRAUD 17130 MONTENDRE	HT 29 854,00 €	TTC 35 824,80 €
- SARL PEINTURE PLATRERIE GENERALE	HT 710,07 €	TTC 852,08 €
- JEAN COURBIN 33920 CIVRAC DE BLAYE	HT 6 033,96 €	TTC 7 240,75 €

- MOTER SAS 33700 MERIGNAC	HT 51 164,98 €	TTC 61 397,98 €
	HT 379 808,23 €	TTC 455 769,88 €

VOIRIE

- SAS BOUCHER T.P 33240 ST ANDRE DE CUBZAC	HT 61 883,22 €	TTC 74 259,86 €
--	----------------	-----------------

MENUISERIES MAIRIE/POSTE

- SARL BERTIN 33920 CIVRAC DE BLAYE	HT 50 477,93 €	TTC 60 573,52 €
-------------------------------------	----------------	-----------------

2016/8 – INFORMATION MARCHES PUBLICS 2015- Les Jardins d’Augereau Néant

2016/9- AVANCE INVESTISSEMENT SUR BUDGET 2016

Programme 120 : 3200 €

Programme 134 : 6 800 €

2016 DEMOLITION BATIMENT PASCOULON

Suite à notre demande Bernard BERGEON par courrier en date du 2 janvier autorise la commune à démolir une partie de son hangar situé à Pascoulon section ZH 307 en même temps que notre bâti soit la parcelle ZH n° 308.

La commission fera chiffrer ces travaux qui seront exécutés rapidement par mesure de sécurité, l'immeuble étant en très mauvais état.

BAIL M. LAFON JEROME, FERMIER

M le maire indique qu'il attend des renseignements de l'office notarial pour établir un nouveau bail avec notre fermier, la SAFER ne pouvant plus être l'intermédiaire.

DIVERS

Gilles BERGEON donne le compte rendu de la réunion du SGBV du Moron. Les représentants des communes ont voté contre la disparition du syndicat.

M SAURA précise que les syndicats ne coûtent rien à l'état.

Françoise DUPIELLET transmet la demande l'Inspecteur, pour l'exposition LIRE DIRE du 20 juin au 1^{er} juillet à la Bibliothèque, l'ensemble du conseil est favorable.

Michel DUMONT indique que les TAGS au stade ont été effacés, M COURBIN ayant repeint le bâtiment.

Par ailleurs, ERDF a changé le coffret cassé devant le transformateur.

Cathy COUPAUD signale la pose de sèche mains aux WC du primaire et remercie son fournisseur pour Son geste commercial.

Jean ROUX demande que le transformateur près du Bar Tabac soit repeint.

Michèle ROUSSEAU rappelle la réunion SYNERGIES le 18 janvier prochain à la Popote

Jean-Louis LANNES remercie en son nom et celui de sa femme, toutes les personnes (conseillers ou secrétaires) qui leur ont témoigné de la sympathie lors du décès de sa belle-mère.

Il ajoute qu'il a eu un entretien avec M. PECHEU du centre routier de Blaye au sujet du marquage au sol effacé sur le CD 249, route de la cave. Ces travaux seront prévus au 1^{er} trimestre 2016.

Christian COVIAUX demande s'il y a des projets sur l'immeuble Empire, rien malheureusement à ce jour.

Mauricette FAUCHE sollicite le Maire pour un arrêté d'interdiction de stationner sur le parking de Logevie devant la cantine de la RPA. Pour cela, il ne faut pas que ce terrain soit privé (impossible si propriété de LOGEVIE, et c'est le cas)

M le maire se rapprochera de la gendarmerie.

Daniel GARD indique que l'appel d'offres pour le self a été lancé et que la date limite de remise des plis est fixée au 8 janvier à 12 h. Il souligne que le lave vaisselle devra être changé.

Il demande l'étude d'une nouvelle numérotation sur la commune qui lui semble nécessaire par mesure de sécurité (pour les ambulances, pompiers...) car il est très difficile de se repérer avec les adresses actuelles.

Une partie du conseil manifeste son mécontentement à cause des frais qui seront occasionnés aux Pugnacais notamment le changement de carte grise... les tracasseries administratives pour le changement d'adresse auprès de tous les organismes.... Les explications à donner, un service devra être mis en place en mairie.

Il faudra que le conseil prenne une décision très rapidement et non en fin de mandat.

Mauricette FAUCHE rappelle le loto du 31 janvier à la salle des fêtes en faveur de l'association Etienne Lucas.

Pierre MAGNOL indique qu'un livret d'accueil numérique est en cours de réalisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.